

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-090 du 14 juin 2023

Objet : Contrat portant intervention de Madame Marie-Monique ROBIN au cinéma AREVI le 15 juillet 2023.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le contrat ci-joint ;

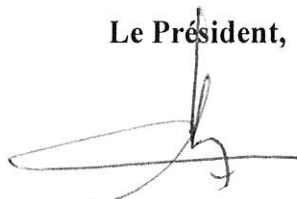
Considérant la diffusion du film documentaire « Le round up face à ses juges », le samedi 15 juillet 2023 ; à 18h au cinéma AREVI, Madame Marie Monique ROBIN, réalisatrice, interviendra à l'issue de la séance.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et Madame Marie Monique ROBIN, un contrat portant intervention de Madame Marie Monique ROBIN, à l'occasion de la projection du film documentaire « Le round up face à ses juges » au cinéma AREVI, le 15 juillet 2023.

Article 2 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



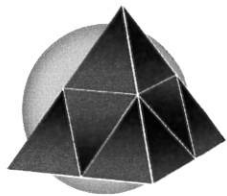
D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230614-DP2023440187-AR
Date de télétransmission : 19/06/2023
Date de réception préfecture : 19/06/2023

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

CINEMA AREVI



ST-YRIEIX LA PERCHE

**CONTRAT PORTANT INTERVENTION DE
MADAME MARIE MONIQUE ROBIN
AU CINEMA AREVI LE 15 JUILLET 2023**

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président, Daniel BOISSERIE, dûment habilité aux fins des présentes par décision du Président n°2023-090 du 14 juin 2023;

D'une part,

Et

Madame Marie Monique ROBIN, réalisatrice, demeurant à 93400 SAINT OUEN ;

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de la projection du film documentaire « **Le round up face à ses juges** » le samedi 15 juillet 2023 à 18h au cinéma AREVI, il est organisé une intervention de la réalisatrice, Madame Marie Monique ROBIN à l'issue de la séance.

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités financières d'intervention de Madame Marie Monique ROBIN.

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES

Aucune rémunération ne sera versée par la Communauté de Communes à Madame Marie Monique ROBIN.

Toutefois, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge les repas pour trois personnes le 15 juillet au soir.

ARTICLE 3 : COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation en l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Limoges, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en 2 exemplaires à Saint-Yrieix la Perche, le 14 juin 2023

**Le Président
de la Communauté de Communes,**



D. BOISSERIE



L'intervenante,

M-M. ROBIN